

Zurich [Bürgermeister und Rat] tous les princes protestants Comme Les Catho-
liques enverront leur Plenipotentiaires" - begeben können.

1) Müsste wohl 30. März heissen.

Original, in franz. Sprache
AH 27, 282-283 - Blatt 283 leer

133

[n. 1713]

A

BRIEF [VON BEAT FRANZ PLAZIDUS ZURLAUBEN] AN BENEFIZIAT [BEAT
JAKOB ANTON] ZURLAUBEN VON GESTELBURG, ZUG

... "faites Je vous prie bien nos Compliments a Mr. et a Madame Brandenburg
[Jakob Bernhard Brandenburg? und Helena Barbara Zurlauben?] Ordonnés aussi
que Le Batteau du messenger de Zug Soit a Jmisée [Immensee] mardy matin Sans
Fautte a moins d'un temps Extraordinaire nous nous y rendrons Seurement" ...¹

1) Text grösstenteils zerstört.

Original, in franz. Sprache, mit Siegel
AH 27, 285

134

1739

A

BEDINGUNGEN, DIE [BEAT FRANZ PLAZIDUS ZURLAUBEN] AN EINE AUF-
NAHME IN DIE KOMPAGNIE ZURLAUBEN KNUEPFTE

-
- [1.] "On donne cinquante Sols par Semaine Sans descompte, ou bien quinze
Livres par mois avec compte y compris quarante Sols argent de Semaine
au choix de celui qui S'enrolle."
[2.] All die, welche sich dazu entschlössen, "[de prendre] cinquante
Sols par semaine sans des compte recoivent par chaqu'une année Le ne-
cessaire qui est usité, et s'ils passent cette regle en prennant plus
que de coutume, ils en sont redevable au capitaine qui a fait cette
avance pour eux et seront obligés de La payer en prennant Leurs congé".

- [3.] Ueblicherweise würden pro Jahr und Soldat folgende Kleidungsstücke abgegeben: 1 Hut, 2 Paar Strümpfe, 1 Hose, 2 Hemden, 2 Kragen, 2 Paar Schuhe *"et deux pair ...¹ Semeles"*. Alles was darüber hinaus bezogen werde, müsse dem Hauptmann bezahlt werden. Ein gleiches gelte auch *"[pour] L'argent d'extra"*.
- [4.] *"on porte a compte au Soldat qui est avec compte a quinze Livres par mois, generalement tout ce qu'il recoit et Si La recette excede La Solde il en est redevable a Son capitaine et doit La payer S'il veut avoir Son congé apres qu'il aura Servie Son temps."*
- [5.] *"Si au contraire Le Soldat par Son Oeconomie fait du bon, ce qui arrive Souvent, Le Capitaine payera aussi Les espargnes a ce Soldat a Sa volonte ou bien en Luy deLivrant Son congé absolu."*
- [6.] Wer in die Garde aufgenommen werden wolle, müsse mindestens *"cinq pied cinq pouces"* gross und Schweizer sein.
- [7.] Ueblicherweise würden genannte Rekruten ein Handgeld von *"trente Livres argent de france"* erhalten.
- [8.] *"quand il se presente un Sujet accredité et qui peut en attirer D'autres on donne pour handtgeld quarante huit Livres argent de france et mesme Soixante Livres en mesme especes Si Le Soldat est Sur et qu'il passe La mesure de cinq pied Six pouces."*
- [9.] Das Handgeld dürfe bloss jenen gleich bei Vertragsabschluss ausbezahlt werden, von deren Ehrlichkeit man überzeugt sei und die man schon von früher her kenné. Allen übrigen sei das Geld erst bei Eintreffen bei der Kompagnie auszuhändigen.
- [10.] *"Comme tous Les Soldats que L'on Enrolle veillent faire de La despense, il faut convenir avec eux avant que de Les engager que L'on leures donnera pour leures Subsistance vingt Sols par Jour et vingt cinq Sols en route Si Les vivres Sont cheres, mais en faisant ces conditions il faut avoir premedités Le despart de ces Soldats pour Esviter un trop long Sejour Sur Les lieux qui devienderoit trop cousteux au capitaine."*
- [11.] *"Si mon neveux [Beat Fidel Zurlauben] veut S'appliquer Serieusement a me rendre Service, il peut dans Le cours d'une année determiner de Beaux et bons Sujets a prendre parti en Leurs donnant quelque chose a*

compte de Leurs Engagement et Les persuader de rester chés leurs parents Sans faire de despense Jusqu'au Jour de leurs despart, en ce cas on leurs donnera a chaqu'un un Supplement de handtgueld C'est a dire celui a qui on aura promis trente Livres de handtgueld recevra encor douze Livres S'il n'a pas constitué Le capitaine en despense Jusqu'au Jour du despart... moyennant cet accord mon neveux s'assurant de Beaux et bons Soldats il se mettera en Estat de Les envoyer a ma compagnie Sur mon ordre Sans autre frais que L'argent pour Le voyage."

1) Text zerstört

In franz. Sprache
AH 27, 286-287

134 A

[1739]

A

BEDINGUNGEN, DIE [BEAT FRANZ PLAZIDUS ZURLAUBEN] AN EINE AUFNAHME IN DIE KOMPAGNIE ZURLAUBEN IM REGIMENT WIDMER KNUEPFTE

-
- [1.] Ein Soldat dieses Regimentes erhalte pro Monat in Friedenszeiten 12 und in Kriegszeiten 13 Livres Sold. "*Sur quoy Le Soldat recoit Son pres qui est quarante Sols tous les huit Jours.*"
- [2.] Bewerber müssten "*cinq pied trois pouces*" gross und schweizerischer Herkunft sein.
- [3.] [Beat Franz Plazidus] Zurlauben wünsche, dass sein Neffe [Beat Fidel Zurlauben] ausschliesslich solche Leute anwerbe, die diese Voraussetzungen erfüllten.
- [4.] "*Quand il S'en presentera de cinq pied deux pouces et demy avec esperance de Croitre on pourra Les prendre avec promesse de Les faire entrer aux gardes quand ils auront La taille.*"
- [5.] "*on mettera dans Leurs billets d'engagement que L'on engage un tel Suisse de nation haut de cinq pied deux pouces et demy pour La compagnie de Zurlauben au Regiment Suisse de Wittemer a condition qu'il entrera dans Les gardes Suisses quand il aura La taille.*"
- [6.] "*il n'en faut point prendre absolument au dessous de cinq pied deux*